

Rivières Sauvages

« Site Rivières Sauvages »

L'Artoise

Du hameau de Cendron à la confluence avec le Gland

2016-2021

*Evaluation à mi-parcours du programme
d'actions*



Introduction

En France, seulement 7% des masses d'eau sont en très bon état écologique et moins de 1% des rivières pourraient être qualifiées de « sauvages ». Ce constat est à l'origine de la création du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages en 2010. Née d'une initiative privée de naturalistes et scientifiques, ce fonds de dotation, ce veut un nouvel instrument au service de la protection des cours d'eau encore en bon état. Il s'est donné pour mission de favoriser aux niveaux national et européen l'émergence et la pérennité d'un réseau de rivières sauvages « labellisées » en lien étroit avec les acteurs de la société.

L'association du réseau des Rivières Sauvages est la structure qui porte l'animation du label et qui travaille en lien avec les institutions publiques pour consolider et développer le réseau des rivières labellisées et qui assiste les acteurs locaux (collectivités, associations, ONG) dans leur démarche de labellisation de leurs rivières au sein de ce réseau naissant.

Plus localement, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est associée avec l'Office National des Forêts pour labelliser la rivière Artoise. Cette rivière, affluente du Gland et sous affluente de l'Oise est l'une des dernières « reliques » du département présentant un état de fonctionnement écologique remarquable dans sa partie aval.

Cette labellisation s'accompagne de la mise en place d'un ambitieux programme d'actions depuis 2016 dont l'objectif principal est de permettre de conserver le caractère « sauvage » de l'Artoise. Le présent document a donc vocation à dresser un état des lieux à mi-parcours des actions réalisés et d'ajuster, si nécessaire, des actions suite aux évolutions du territoire.

Volet gouvernance et gestion du projet de labellisation Site « Rivières Sauvages » de l'Artoise :

Contexte :

- Plusieurs maitres d'ouvrage pressentis identifiés
- Projet international avec coopération d'acteurs français et belges
- Bassin versant français essentiellement forestier
- Réseau hydrographique permettant l'élargissement du label

Objectif :

- Assurer l'animation du programme d'actions et la coordination des différents maitres d'ouvrage
- Conserver le label Site « Rivières Sauvages » et élargir l'étendue du territoire labellisé

Descriptif :

- ✓ G1. *Coordination*
 - G1.1 Identification et sensibilisation des acteurs liés au projet
 - G2.2 Animation du programme d'actions
- ✓ G2. *Mise en place et animation d'une coopération transfrontalière*
- ✓ G3. *Suivi et extension du site labellisé*
- ✓ G4. *Identification des mécènes et partenaires potentiels – Mise en place de partenariats*

G1. Coordination

G1.1 Identification et sensibilisation des acteurs liés au projet

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec l'assistance de l'ASBL GoodPlanet Belgium et Contrat de Rivière Haute Meuse

Description :

Les acteurs liés au projet labellisation Site « Rivières Sauvages » de l'Artoise sont nombreux et variés : partenaires techniques, financeurs, français ou belges.

Afin de connaître les missions et le fonctionnement de chacune des structures, notamment belges, il était important d'identifier rapidement l'ensemble des acteurs liés au projet.

Actions réalisées :

- Echange avec l'ASBL GoodPlanet Belgium et le Contrat de Rivière Haute Meuse afin de définir les interlocuteurs belges et mieux comprendre la gestion de l'eau en Wallonie
- Création d'un annuaire évolutif des acteurs concernés par le programme d'actions

Constats et problématiques :

Autant la constitution d'un réseau d'acteurs concernés a été simple et rapide sur le versant axonais, autant cela fut plus compliqué sur le versant belge. Grace aux échanges avec l'ASBL GoodPlanet Belgium puis avec le Contrat de Rivière Haute Meuse, les gestionnaires belges et le fonctionnement de la gestion de l'eau en Belgique ont mieux été compris.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------|
| Constitution d'un réseau efficace d'acteurs liés au « Site Rivières Sauvages » de l'Artoise | Annuaire des acteurs concernés par le programme d'actions | En cours |

Perspectives :

Il reste cependant à affiner le jeu d'acteurs sur le versant ardennais de la partie amont. Qui assure les compétences GEMAPI ? Quel rôle peut jouer le Parc Naturel Régional ?

Suivi financier :

Inclus dans l'animation du programme d'actions

G1.2 Animation du programme d'actions

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Office National des Forêts

Description :

Le programme d'actions quinquennal pour être appliqué implique des échanges réguliers entre la structure coordinatrice du projet et les différents acteurs identifiés.

Actions réalisées :

- Organisation d'un comité de pilotage annuel
- Réunions diverses
- Communication diverses
- Adhésion au réseau des rivières labellisés et participation aux travaux collectifs

Constats et problématiques :

L'animation sur le versant axonais fonctionne bien avec de nombreux échanges entre les parties prenantes. Elle reste plus délicate sur le versant wallon malgré l'assistance du Contrat de Rivière Haute-Meuse.

Indicateurs retenus :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------|-------------|-------------|
| Dynamisme du projet | ? | En cours |

Perspectives :

- Continuer le travail de sensibilisation des gestionnaires belges afin d'avoir une coopération transfrontalière efficace

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|-------------------|-----------------------|---------------|
| Poste d'animation | 37 500 € | 44 961 € (*) |
| Adhésion au label | 12 000 € | 4 000 € |
| Total | 49 500 € | 48 961 € |

(*) correspond au temps de travail consacré par les employés de la FAPPMA inscrits sur la convention d'animation départementale, toutes actions confondues pour les années 2016, 2017, et 2018.

| Financeurs | Taux | Montant |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|--------------|
| Agence de l'eau Seine-Normandie | 49,2 % | 24 080, 50 € |
| Région Hauts-de-France | 27, 5 % | 13 488, 30 € |
| Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique | 22,9 % | 11 192, 20 € |
| Office national des Forêts | 0,4 % | 238 € |
| Total | 100 % | 48 999 € |

G2. Mise en place et animation d'une coopération transfrontalière

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec assistance du Contrat de Rivière Haute Meuse et l'ASBL GoodPlanet Belgium

Description :

L'Artoise est un cours d'eau transfrontalier. Il est donc important d'avoir une gestion cohérente et harmonisée entre les deux pays afin d'assurer la conservation du tronçon labellisé.

Actions réalisées :

- Dépôt d'un pré-projet INTERREG
- Sollicitation officielle de la Province du Hainaut par courrier
- Echanges techniques réguliers avec le Contrat de Rivières Haute Meuse et le Service Public de Wallonie

Constats et problématiques :

Le pré-projet Interreg déposé à l'initiative de l'ASBL GoodPlanet Belgium n'a pas été retenu surtout pour un problème de forme que de contenu.

L'implication concrète de la Province du Hainaut, principal gestionnaire du bassin versant wallon, reste faible malgré une sollicitation officielle des porteurs du programme.

Des contacts plus réguliers ont lieu avec le Contrat de Rivières Hautes Meuse ont permis de concrétiser des échanges avec le DNF ou certains services du Service Public de Wallonie.

Cependant, l'Artoise-Wartoise semble loin d'être la priorité des gestionnaires belges. En effet, le linéaire wallon reste faible, la rivière se retrouve rapidement en France. De plus, elle reste éloignée des administrations régionales.

Indicateurs retenus :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------|---------------------------------|-------------|
| - | Ressenti des porteurs du projet | En cours |

Perspectives :

- Continuer le travail de sensibilisation des gestionnaires belges afin d'avoir une coopération transfrontalière efficace
- Se servir de l'émergence d'un projet de labellisation de la Houille (rivière transfrontalière du bassin Rhin-Meuse) pour impliquer les gestionnaires wallons

Suivi financier :

Inclus dans l'animation du programme d'actions

G3. Suivi et extension du site labellisé

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Description :

La reconduite du label Site « Rivières Sauvages » doit avoir à l'idée un élargissement du territoire labellisé, le reste du réseau hydrographique lié au tronçon labellisable présentant un fort potentiel écologique. De plus, pour donner davantage de cohérence au projet, la partie amont doit être labellisé.

Actions réalisées :

Lors du travail d'ERN France sur l'adaptation du label à l'échelle européenne, la FAPPMA a accueilli une étudiante de master 2 en stage afin d'évaluer la possibilité de labellisation de la partie amont de l'Artoise.

Constats et problématiques :

Le tronçon ne peut être labellisé aujourd'hui sans un programme d'actions ambitieux. Il a cependant été retenu qu'un programme d'actions pouvait être mis en place pour améliorer le tronçon amont dans un but de conservation de l'aval. Une proposition a été faite à la Province du Hainaut. A ce jour, aucun retour sur des actions mises en place a été établie.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Pourcentage de linéaire labellisé | 0 % | En cours |

Perspectives :

- Poursuite du travail transfrontalier
- Réflexion sur la pertinence de labelliser les affluents de l'Artoise ou du Gland (Grand Riaux et Charme Baudet)

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Evaluation de suivi | 2 520 € | 0 € |
| Evaluation du caractère sauvage des tronçons non labellisés | 5 000 € | 3 427, 20 € |

| Financiers | Taux | Montant |
|------------|-------|-------------|
| FAPPMA | 100 % | 3 427, 20 € |
| Total | 100 % | 3 427, 20 € |

G4. Identification des mécènes et partenaires potentiels – Mise en place de partenariats

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Fonds pour la conservation des rivières sauvages

Description :

La mise en place de l'ensemble des actions prévues dans ce programme représente un coût important. Le cadre du programme d'actions (conservation du très bon état écologique mais aussi actions novatrices) se prêtent au développement de mécénats privés.

Actions réalisées :

- Approche de la fondation Chimay-Wartheoise par l'ASBL GoodPlanet Belgium pour l'obtention de financement pour le montage d'un projet Interreg sur l'adaptation du label en Wallonie
- Présentation du programme « Site Rivières Sauvages de l'Artoise » à la Fonderie Sougland (Saint-Michel)

Constats et problématiques :

Peu de travail consacré à l'action pour le moment.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------|-------------|-------------|
| Fonds mobilisés | 0 € | En cours |

Perspectives :

Poursuite du travail en partenariat avec le Fonds pour la conservation des rivières sauvages (travail sur le territoire prévu à partir de décembre 2020).

Suivi financier :

Inclus dans l'animation du programme d'actions

Volet conservation

Contexte :

- Plusieurs maitres d'ouvrage pressentis identifiés
- Projet international avec coopération d'acteurs français et belges
- Bassin versant préservé avec la présence d'espèces patrimoniales et remarquables
- Population de Truite commune remarquable induisant une activité pêche de qualité
- Projet de classement en Réserve Biologique intégrale d'une partie du territoire labellisable

Objectif :

- Anticiper les pressions et prévenir les dégradations éventuelles en surveillant la qualité du milieu
- Préserver la qualité écologique du bassin versant labellisable
- Connaitre davantage la biodiversité du bassin versant labellisable
- S'assurer de la fonctionnalité naturelle de la population de Truite commune sur le long terme
- Faire prendre conscience aux citoyens et acteurs du bassin versant de l'Artoise de la nécessité de conserver ce milieu encore en très bon état

Descriptif :

- ✓ C1. *Surveillance de la qualité du milieu*
 - C1.1 Définition du réseau de suivi optimisé et d'un monitoring écologique de conservation
 - C1.2 Mise en œuvre du monitoring écologique de conservation à travers le réseau de suivi optimisé
- ✓ C2. *Acquisition par inventaires naturalistes et bibliographie de données sur la biodiversité de l'Artoise*
- ✓ C3. *Analyse de viabilité et mise en œuvre d'un plan de conservation de la population naturelle de Truite commune*
- ✓ C4. *Finalisation de la mise en place de la Réserve Biologique Intégrale de l'Artoise*
- ✓ C5. *Gestion forestière hors future Réserve Biologique Intégrale de l'Artoise*
 - C5.1 Maintien d'une gestion forestière respectueuse de l'environnement
 - C5.2 Mise en place d'une zone de non-exploitation en bordure immédiate des cours d'eau
- ✓ C6. *Occupation du sol*
 - C6.1 Limitation du développement des cultures
 - C6.2 Gestion de l'enclave forestière privée

- ✓ C7. *Gestion de l'activité pêche*
 - C7.1 Maintien d'une gestion patrimoniale
 - C7.2 Obtention du droit de pêche sur l'ensemble du tronçon labellisable
 - C7.3 Etude précise de l'activité pêche sur le tronçon labellisable
 - C7.4 Etude des pratiques de gestion halieutique

- ✓ C8. *Education du public et des acteurs du territoire et aide à la prise de conscience de l'intérêt de conserver*
 - C8.1 Communication sur le site « Rivières Sauvages » Artoise
 - C8.2 Mise en place d'un sentier pédestre et équestre
 - C8.3 Valorisation d'une gestion forestière conservatrice du très bon état du cours d'eau
 - C Développement de l'activité pêche
 - C9.6 Valorisation de la gestion halieutique conservatrice en place

C1. Surveillance de la qualité du milieu

C1.1 Définition du réseau de suivi optimisé et d'un monitoring écologique de conservation

Maître d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Prestataire : SCIMABIO Interface

Description :

Le monitoring écologique de conservation est un véritable outil opérationnel directement utilisable par le gestionnaire qui s'inscrit dans une logique de conservation d'un territoire à long terme. Ainsi, il a comme principal objectif d'anticiper les dégradations en fonction des pressions potentielles identifiées spécifiquement sur le territoire concerné. Il aide à percevoir rapidement le moindre changement de qualité en étant capable de le rattacher à une dégradation pour permettre au gestionnaire local d'agir rapidement.

Il s'agit d'une démarche innovante destinée à répondre à un besoin d'aide à la décision en termes de conservation. Cet outil à l'initiative du bureau SCIMABIO Interface en partenariat avec ERN France – Rivières Sauvages est mis en œuvre spécifiquement sur les sites labellisés Sites « Rivières Sauvages ».

Actions réalisées :

- Réunion avec le prestataire pour échanger sur les spécificités du bassin versant
- Centralisation des données existantes (historiques ou récentes) sur l'ensemble du bassin versant
- Mise en cohérence spatio-temporelle les données disponibles à l'échelle du bassin et définition des spécificités les plus significatives du bassin versant par une approche statistique
- Définition du réseau optimisé de stations sentinelles sur le bassin versant de l'Artoise
- Définition des paramètres et indicateurs clefs à suivre et méthodes à mettre en place
- Présentation des résultats lors du comité de pilotage du programme d'actions « site rivières sauvages de l'Artoise » 2018

Constats et problématiques :

La complexité d'harmonisation des données franco-belges, le manque de données (micro-polluants, thermie et diatomées) ainsi que la faible cohérence spatio-temporelle entre les différentes stations existantes ont été soulignés lors de l'étude.

L'étude des données hydrobiologiques montrent une dégradation du cours d'eau sur la partie amont. Elle montre aussi une dégradation temporelle (cf. station A14 où l'IBGN passe progressivement de 20/20 en 2006 à 14/20 en 2012). La cause de cette dégradation est aujourd'hui impossible à déterminer en raison de l'absence de données cohérentes sur le bassin versant.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|--------------------------------|-----------------------|-------------|
| Réseau de stations sentinelles | Réseau de 11 stations | Réalisé |



Légende

• stations réseau optimisé



Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|----------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Définition du réseau de suivi optimisé | 18 000 € | 17 748 € |

| Financeurs | Taux | Montant |
|---------------------------------|-------|--------------|
| Agence de l'eau Seine-Normandie | 80 % | 14 198, 40 € |
| FAPPMA | 20 % | 3 549, 60 € |
| Total | 100 % | 17 748 € |

C1.2 Mise en œuvre du monitoring écologique de conservation à travers le réseau de suivi optimisé

Maitre d’Ouvrage : Fédération de l’Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Prestataire : SCIMABIO Interface

Description :

L’acquisition de données pour la mise en œuvre du monitoring doit permettre de percevoir rapidement le moindre changement de qualité en étant capable de le rattacher à une dégradation pour permettre d’agir rapidement.

Actions réalisées :

- Proposition d’un accord-cadre transfrontalier pour la mise en œuvre du monitoring écologique de conservation de l’Artoise-Wartoise au Service Public de Wallonie – agriculture ressources naturelles environnement – Direction des Eaux de surface
- Réalisation du suivi piscicole via une autre action (C3)

Constats et problématiques :

Aucun retour reçu du Service Public de Wallonie sur la convention proposée (l’Artoise-Wartoise n’est pas considérée comme cours d’eau prioritaire)

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Acquisition de données précises et fiables Intégration des données dans l’outil de gestion et analyses spécifiques des résultats bruts | Accord-cadre en attente de signature | Non réalisé |

Perspectives :

- Signature de l’accord-cadre transfrontalier
- Mise en œuvre du monitoring écologique de conservation dont le projet d’étude sur l’utilisation de l’ADN environnemental des diatomées comme outil de biomonitoring pour la conservation des « sites rivières sauvages »

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Acquisition de données sur la base d’un suivi de 8 stations sur 4 ans | 160 000 € | 0 € |

Ajustement financier :

Le cout prévisionnel sera à ajuster lorsque les rôles de chacun et la durée du suivi seront définis.

C2. Acquisition de données par inventaires naturalistes et recherches bibliographiques sur la biodiversité de l'Artoise

Maitres d'Ouvrage : Office National des Forêts, Association des entomologistes de Picardie, Communauté de communes des Trois Rivières (via son opérateur Natura2000)

Description :

L'espace alluvial de l'Artoise est encore préservé, avec des milieux forestiers peu impactés par l'Homme, en forêt domaniale. Le cours de la rivière est assez sinueux et celle-ci se divise fréquemment en plusieurs bras, formant ainsi des milieux connexes propices à l'installation d'espèces de milieux lentiques (amphibiens notamment).

Actions réalisées :

- Etude des coléoptères saproxyliques de la Réserve biologique intégrale de l'Artoise (ONF)
- Suivi des invertébrés aquatiques (réalisation d'Indice Biologique Global Normalisé et suivi des Plécoptères) (ADEP)
- Recherche de la Mulette épaisse (*Unio Crassus*) sur l'aval de l'Artoise (dans le cadre d'une étude globale dans le site Natura 2000 FR2200386 – Massif forestier d'Hirson (Communauté de communes des Trois Rivières (via son opérateur Natura2000))

Constats et problématiques :

- Présence remarquable de 29 espèces de la liste des espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts française
- Diversité spécifique des peuplements de macro-invertébrés unique dans les Hauts-de-France
- Aucun individu de Mulette épaisse n'a été contacté sur l'aval de l'Artoise. Le régime du cours d'eau et son substrat n'est pas favorable à la présence de l'espèce.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|-------------------------------------------|-------------|-------------|
| Nombre d'espèces ou habitats remarquables | ? | En cours |

Perspectives :

Poursuite du travail sur différents taxons. Importance de la centralisation des données

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------|
| Inventaires naturalistes milieux forestiers (avifaune et entomofaune) | 36 000 € | 38 142, 86 € |
| Récolte des données naturalistes | 900 € | Inclus dans l'animation du programme d'actions |

N'inclus pas le travail réalisé sur les peuplements de macro-invertébrés et la recherche de mulette épaisse.

| Financeurs | Taux | Montant |
|------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| Europe (Natura 2000) | 15 % | 5 742, 86 € |
| Etat (Mission d'intérêt général biodiversité confiée à l'ONF) | 85 % | 32 400 € |
| Total | 100 % | 38 142, 86 |

C3. Analyse de viabilité et mise en œuvre d'un plan de conservation de la population naturelle de Truite commune

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Prestataire : SCIMABIO Interface

Description :

L'Artoise présente une population de Truite commune qui fonctionne naturellement mais dont les caractéristiques sont mal connues (démographie, dynamique de population, croissance, exploitation, etc.). Le maintien de cette population nécessite de mettre en place une gestion équilibrée entre préservation de sa fonctionnalité naturelle et développement d'une activité halieutique de qualité.

Actions réalisées :

- Etude génétique de la population de Truite commune
- Etablissement d'un modèle de croissance de la population de Truite commune
- Inventaires piscicoles par pêche à l'électricité
- Analyse de la viabilité de la population de Truite commune
- Etude du succès reproducteur
- Etude thermique du bassin versant (versant français)

Constats et problématiques :

- Absence de structuration génétique : une seule population bien diversifiée
- La croissance de la Truite commune sur l'Artoise est relativement faible (en lien avec la capacité biogénique du milieu)
- Population viable mais attention au succès reproducteur

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement naturelle de la population de Truite commune préservé | - | Réalisé |

Perspectives :

- Poursuite des inventaires piscicoles par pêche à l'électricité
- Etude du succès reproducteur des géniteurs
- Etude thermique du bassin versant (ensemble du bassin versant)
- Etude sur les comportements de déplacement par marquage individuel pour mieux comprendre les relations cours principal/affluents

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Génétique | 14 000 € | 13 920 € |
| Sex-ratio | 4 300 € | 4 320 € |
| Scalimétrie, rétro-mesure, modèle de croissance | 7 500 € | 7 296 € |
| PVA – modèle démo-génétique | 6 300 € | 5 760 € |
| Divers (consommable, frais de déplacement) | 0 € | 780 € |
| Etude du succès reproducteur | 0 € | 8 959,68 € |
| Total | 32 100 € | 41 035,68 € |

* Le suivi thermique s'inscrit dans une autre action menée à l'échelle départementale de la FAPPMA.

| Financeurs | Taux | Montant |
|---------------------------------|-------|-------------|
| Agence de l'eau Seine-Normandie | 57 % | 23 205,74 € |
| Région Hauts-de-France | 23 % | 9 622,80 € |
| FAPPMA | 20 % | 8 207,14 € |
| Total | 100 % | 41 035,68 € |



C4. Finalisation de la mise en place de la réserve biologique intégrale de l'Artoise

Maitre d'Ouvrage : Office National des Forêts

Partenaires : Membre du comité de suivi de la réserve

Description :

Le classement en réserve biologique intégrale a pour vocation de laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats, aux fins d'étude et de connaissance des processus impliqués, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée

Actions réalisées :

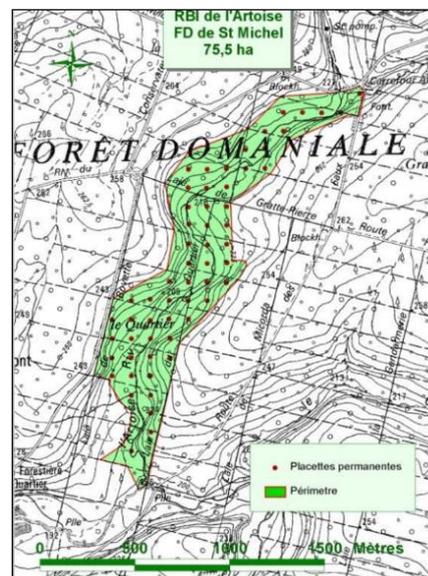
(Aucune action n'était indiquée dans le programme d'action quinquennal. Il a été publié avant la création de la RBI (arrêté du 21 novembre 2017). Son plan de gestion est néanmoins cité.)

L'inventaire sur 3 ans de l'entomofaune saproxylique a montré la présence remarquable de 29 espèces de la liste des espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts française.

25 panneaux signalisant la RBI ont été posés à intervalles réguliers sur le périmètre.

Constats et problématiques :

Habituellement, aucune activité humaine n'est autorisée au sein des réserves biologiques intégrales. Cependant, au vu du contexte locale et de l'importante mobilisation des pêcheurs pour la conservation du territoire, la pratique de la pêche a été maintenue dans la RBI sous certaines conditions. La FAPPMA a sollicité les autres fédérations pour avoir un retour d'expérience sur des études d'un éventuel impact de la pratique de la pêche, en vain. Les nombreuses variabilités sur le volet piscicole et le caractère ouvert du milieu (l'Artoise dans la RBI est une eau libre au sein de laquelle il n'est pas possible d'isoler le peuplement piscicole, et donc de connaître précisément sa « composition » et sa modification éventuelle due à la pratique de la pêche) ne permettent pas non plus d'établir un protocole robuste.



Localisation de la Réserve Biologique de l'Artoise

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|-------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Surface classée en réserve biologique intégrale | 83 hectares | Réalisé |

Perspectives :

Inventaire sur 3 ans de la fonge, par échantillonnage au niveau des placettes permanentes.

Inventaires entomologiques complémentaires.

Veille sur les possibilités d'études sur l'éventuel impact de la pratique de la pêche.

Suivi financier :

Pas de coût inscrit dans le programme d'action quinquennal

C5. Gestion forestière hors Réserve Biologique Intégrale de l'Artoise

C5.1 Maintien d'une gestion forestière conservatrice du très bon état du cours d'eau

Maitre d'Ouvrage : Office National des Forêts

Description :

La gestion forestière sur le site labellisable et en dehors de la zone de réserve biologique intégrale n'apparaît pas comme préjudiciable à l'Artoise. Le programme d'actions demandait le maintien de ces pratiques.

Le maintien d'essence locale et adaptée aux stations, l'exploitation non intensive ou encore la mise en place de dispositifs de franchissement lors de la traversée de cours d'eau sont des actions primordiales.

Actions réalisées :

Conservation des pratiques conservatrices des milieux aquatiques en forêt domaniale

Constats et problématiques :

Le document d'aménagement de la forêt domaniale de St Michel court jusqu'en 2027 incluse.

Un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------|-------------|-------------|
| - | - | En cours |

Perspectives :

- Sensibilisation du propriétaire de l'enclave privée

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Organisation de journées thématiques | 12 600 € | 0 € |
| Acquisition de kits de franchissement | 1 500 € | 2 320 € |
| Total | 14 600 € | 2 320 € |

| Financeurs | Taux | Montant |
|------------|-------|---------|
| ONF | 100 % | 2 320 € |
| Total | 100 % | 2 320 € |

C5.2 Mise en place d'une zone de non-exploitation en bordure immédiate des cours d'eau

Maitres d'Ouvrage : Office National des Forêts

Description :

L'apport de bois mort est intéressant pour le bon fonctionnement d'un cours d'eau : apport de matière organique, diversification des faciès d'écoulement, création de caches.

Actions réalisées :

Aucune opération d'exploitation en bordure immédiate des cours d'eau réalisés en forêt domaniale

Constats et problématiques :

Un bilan de la mise en œuvre du document d'aménagement de la forêt domaniale sera réalisé à son échéance.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Paramètres de mesure de la qualité de l'eau Qualité de l'habitat | - | En cours |

Perspectives :

- Maintien des pratiques actuelles en forêt domaniale
- Surveillance des pratiques sur les terrains privés et accompagnement des propriétaires riverains si besoin

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Non exploitation en bordure immédiate de cours d'eau | 0 € | 0 € |
| Total | 0 € | 0 € |

C6. Occupation du sol

C6.1 Limitation du développement des cultures

Maitre d'Ouvrage : -

Description :

Le versant belge de l'Artoise essentiellement caractérisées par un paysage agricole. Il est connu qu'une surface en herbe présente beaucoup plus d'avantages qu'une surface de cultures, notamment en termes d'érosion des sols (l'érosion des sols peut amener au colmatage des sites de fraie des salmonidés). Le maintien des prairies est donc primordial en vue de la préservation de la qualité de l'Artoise.

Actions réalisées :

- Identification de la réglementation wallonne vis-à-vis du retournement de prairies permanentes

Constats et problématiques :

Le Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) autorise la destruction chimique ou mécanique des prairies permanentes du 1er février au 31 mai. Sur les sites Natura2000 la pratique est soit interdite, soit soumise à autorisation.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| Taux de colmatage du substrat | - | Non réalisé |

Perspectives :

- Sensibiliser les propriétaires riverains au maintien des prairies
- Veiller à l'application de la réglementation wallonne

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Création de document de communication | 5 000 € | 0 € |
| Total | 5 000 € | 0 € |

C6.2 Gestion de l'enclave privée

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec l'assistance de Office National des Forêts

Description :

La maîtrise foncière n'est pas assurée sur la totalité du territoire labellisé. Il existe une enclave privée (surface d'environ 14 hectares) sur la partie amont.

Le propriétaire ayant la volonté de vendre lors de la mise en place du programme d'actions, il avait été préconisé dans le programme d'actions l'acquisition de cette parcelle par l'Etat pour que la gestion soit assurée par l'Office National des Forêts ou de procéder à un échange de parcelles.

Actions réalisées :

- Contact avec le propriétaire concerné (M. Duverdier Jérôme)

Constats et problématiques :

Il s'avère que le propriétaire de l'enclave n'est plus intéressé par la vente de ses parcelles. Les pratiques sur les parcelles ne sont pas impactantes sur le cours d'eau pour le moment et celui-ci reste attentif aux enjeux liés à la préservation du cours d'eau.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------|-------------|-------------|
| - | - | Non réalisé |

Perspectives :

- Accompagnement du propriétaire concerné sur le long terme

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-----------------------------|-----------------------|------------------------|
| Gestion de l'enclave privée | - € | 0 € |
| Total | - € | 0 € |



Enclave privée en forêt domaniale (Source : IGN)

C7. Gestion de l'activité pêche

C7.1 Maintien d'une gestion patrimoniale

Maitre d'Ouvrage : AAPPMA des Vallées du GATO avec l'assistance de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique

Description :

La gestion patrimoniale est une gestion halieutique permettant de conserver le peuplement naturel en place : absence d'alevinage, préservation du milieu et de la faune piscicole.

Actions réalisées :

- Maintien de la gestion patrimoniale
- Assermentation de deux gardes-pêche particuliers par l'AAPPMA des Vallées du GATO et surveillance de la pratique de la pêche
- Formation sur la réglementation pêche dispensée aux agents ONF

Constats et problématiques :

La confirmation de la viabilité de la population de Truite fario renforce la nécessité du maintien de la gestion patrimoniale.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Parcours de pêche de qualité avec population de Truite fario remarquable | ? | En cours |

Perspectives :

- Maintien de la gestion patrimoniale
- Poursuite des contrôles de pêche (garderie AAPPMA et garderie fédérale), en partenariat avec l'ONF
- Installation de panneaux de signalisation

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|----------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Garderie FAPPMA | 4 500 € | - * € |
| Formation et assermentation GPP | 400 € | 400 € |
| Mise en place de panneaux no-kill et réserve | 1 000 € | 0 € |
| Total | 5 900 € | € |

* à noter l'organisation de tournée de surveillance par les gardes-pêche particuliers de l'AAPPMA, difficilement chiffrable puisqu'il s'agit d'un travail bénévole

| Financeurs | Taux | Montant |
|------------|-------|---------|
| FAPPMA | 100 % | 400 € |
| Total | 100 % | 400 € |

C7.2 Obtention du droit de pêche sur l'ensemble du tronçon labellisable

Maitre d'Ouvrage : AAPPMA des Vallées du GATO avec l'assistance de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Description :

L'AAPPMA des Vallées du GATO loue un droit de pêche sur les cours d'eau en forêt domaniale. Le droit de pêche au sein de l'enclave privée appartient au propriétaire.

Actions réalisées :

- Renouvellement des baux de pêche domaniaux de 2018 à 2029

Constats et problématiques :

Le propriétaire riverain de l'enclave privée n'a pas été rencontré.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|----------------------------|--------------------------------------------------------|-------------|
| Parcours de pêche cohérent | Pas de maîtrise du droit de pêche sur l'enclave privée | Non réalisé |

Perspectives :

- Rencontre avec le propriétaire de l'enclave privé à envisager

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Paiement du droit de pêche au propriétaire de l'enclave | A prévoir | 0 € |
| Baux de pêche ONF | A prévoir | 7 000 € |
| Total | A prévoir | 7 000 € |

| Financeurs | Taux | Montant |
|----------------------------|-------|---------|
| AAPPMA des Vallées du GATO | 100 % | 7 000 € |
| Total | 100 % | 7 000 € |

C7.3 Etude précise de l'activité pêche sur le tronçon labellisable

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec l'assistance de l'AAPPMA des Vallées du GATO

Description :

L'Artoise est sans doute l'un des cours d'eau salmonicole les plus préservés de la région. Le paysage, l'aspect encore sauvage du cours d'eau, la souche naturelle de Truite commune et l'abondance de poisson sont des éléments qui attirent de nombreux pêcheurs des départements voisins mais aussi de Belgique. La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique doit prendre en compte cette rivière dans le développement du loisir pêche.

Une étude de l'activité pêche peut permettre de comprendre les motivations, le déroulement de sorties de pêche et les attentes des pêcheurs pratiquant leur activité sur l'Artoise.

Actions réalisées :

- Mise en ligne d'un sondage en ligne, relayé sur la page « facebook » de la FAPPMA avant la labellisation

Constats et problématiques :

28 pêcheurs ont répondu au sondage mais l'intérêt s'est vite essoufflé.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Qualité des informations apportées par l'étude | Les informations apportées sont intéressantes mais il serait judicieux d'obtenir davantage de réponses | En cours |

Perspectives :

- Relance du sondage sur la page « facebook » de la FAPPMA
- Relance dans la newsletter « Artoise Info »
- Communication auprès des adhérents de l'AAPPMA des Vallées du GATO
- Veille sur les possibilités d'études sur l'éventuel impact de la pratique de la pêche.

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|----------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Gestion de l'enquête | Inclus dans l'animation du programme d'actions | Inclus dans l'animation du programme d'actions |
| Total | - | - |

C7.4 Etude des pratiques de gestion halieutique

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Partenaires techniques : AAPPMA des Vallées du GATO, Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Fédération Halieutique et Piscicole Sambre et Oise

Description :

Les pratiques halieutiques actuelles sur le tronçon labellisable sont identifiées (gestion patrimoniale : aucun déversement, parcours de graciation dit « no-kill »).

Il est important de recenser les pratiques passés afin de mieux comprendre la situation actuelle.

Actions réalisées :

- Sollicitation des partenaires techniques identifiés
- Rédaction d'une fiche de synthèse

Constats et problématiques :

Par manque d'archives, il est difficile d'obtenir des données précises sur les actions réalisées (repeuplement) par le passé.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|------------------------------|------------------|-------------|
| Données sur la gestion menée | Données obtenues | Réalisé |

Perspectives :

- Assurer une veille pour récolter les données disponibles (écrits ou témoignages)
- Centraliser les données acquises

Suivi financier :

| Opération | Coût total TTC |
|--------------------|------------------------------------------------|
| Recueil de données | Inclus dans l'animation du programme d'actions |

C8. Education du public et des acteurs du territoire et aide à la prise de conscience de l'intérêt de conserver

C8.1 Communication sur le site « Rivières Sauvages » Artoise

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Office National des Forêts, CPIE de l'Aisne, Communauté communes des Trois Rivières via son opérateur Natura 2000

Description :

L'objectif principal de la communication réalisée sur site « Rivières Sauvages » Artoise est de faire prendre conscience aux citoyens et acteurs du bassin versant de conserver ce milieu remarquable afin d'éviter une dégradation du milieu de vie.

Actions réalisées :

- Rédaction d'une lettre d'information (1 à 2 publications par an)
- Animations régulières auprès de publics variés : animations CPIE, classe d'eau élus, atelier milieux aquatiques
- Présentation du territoire, des acteurs et des actions menées lors de tournées forestières d'étudiants d'AgroParisTech
- Animation dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides avec la CC3R (via Naturagora développement, animateur Natura 2000 du site)
- Animation pêche avec les élèves du LEGTA de Thiérache
- Participations de l'école de Saint-Michel et du LEGTA de Thiérache au programme Rivières d'Images et Fleuves de Mots
- Communication presse, média et réseaux sociaux fréquentes

Constats et problématiques :

L'organisation d'animation sur site rencontre généralement un grand succès, les locaux ayant un grand intérêt pour les sujets environnementaux. Il reste cependant délicat de définir une limite relative à la communication d'un site relativement fragile. Trop de communication pourrait entraîner une sur fréquentation ou une fréquentation de personnes malveillantes, ce qui pourrait avoir un impact négatif. Mais pas de communication limiterait l'appropriation locale du cours d'eau.

Il a été étudié la possibilité de créer des supports de communication (roll-ups et plaquette normalement) via un groupe de travail. Cependant, par manque de temps, ce projet a été mis de côté.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|-------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Prise de conscience de l'intérêt de conserver le site | Oui | En cours |

Perspectives :

- Réalisation d'un kakémono commun aux sites labellisés
- Réflexion sur la création d'une vidéo

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Edition d'une lettre d'information | Inclus dans l'animation du programme d'actions | Inclus dans l'animation du programme d'actions |
| Réalisation d'une plaquette d'information sur la RBI et l'Artoise | 10 000 € | 0 € |
| Découverte du site * | 6 000 € | 1 631, 10 € |
| Divers | 1 500 € | 0 € |
| Total | 17 500 € | 1 631, 10 € + Inclus dans l'animation du programme d'actions * |

* ne concerne que le temps de travail du personnel de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique

| Financeurs | Taux | Montant |
|---------------------------------|-------------|----------------|
| Agence de l'eau Seine-Normandie | 58 % | 946, 60 € |
| Commune de Saint-Michel | 42 % | 684, 50 € |
| Total | 100 % | 1 631, 10 € |

C8.2 Mise en place de sentier pédestre et équestre

Maitre d'Ouvrage : Office National des Forêts ou Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Description :

La valorisation du site labellisé peut être faite en permanence par l'installation d'un sentier de découverte. Il est fréquent de rencontrer des marcheurs ou cavaliers en forêt de Saint-Michel.

Action réalisée :

- Déplacement en limite Est du sentier traversant la RBI en périphérie

Constats et problématiques :

La sensibilité du site contraint la mise en place d'un sentier pédestre ou équestre. De plus, se pose la question de l'entretien du sentier et des panneaux, mais aussi de la possible dénaturation du site par un panneautage.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|-----------------------------------|-------------|-------------|
| Linéaire de sentier de découverte | 0 | Non réalisé |
| Nombre de panneau de découverte | 0 | |

Perspectives :

Sous réserves de financement pour l'investissement et l'entretien (Conseil départemental de l'Aisne notamment)

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|------------|-----------------------|------------------------|
| Panneau | 12 000 € | 0 € |
| Conception | 3 600€ | 0 € |
| Entretien | - € | - € |
| Total | 15 600 € | 0 € |

C8.3 Valorisation d'une gestion forestière conservatrice du très bon état du cours d'eau

Maitre d'Ouvrage : Office National des Forêts

Description :

La gestion forestière menée sur le massif forestier de Saint-Michel, à proximité du tronçon labellisable, est bénéfique pour le cours d'eau. Elle doit être valorisée et servir de référence pour d'autres gestionnaires forestiers.

Actions réalisées :

- Présentation du territoire, des acteurs et des actions menées lors de tournées forestières d'étudiants d'AgroParisTech

Constats et problématiques :

Contraintes financières pour la réalisation de support.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|----------------------------|--------------------|--------------------|
| - | - | En cours |

Suivi financier :

Coûts supportés par les différentes structures concernées, au titre de la valorisation de leurs actions

C8.4 Développement de l'activité pêche

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Description :

L'AAPPMA des Vallées du GATO possède un parcours de pêche de très bonne qualité, qui est d'ailleurs intégré à la réciprocité interdépartementale. Les cours d'eau du bassin versant de l'Artoise peuvent servir de base au développement d'un produit de pêche, tout en ayant à l'idée la préservation du milieu et des populations piscicoles.

Actions réalisées :

-

Constats et problématiques :

Difficulté de trouver l'équilibre entre développement et préservation du milieu. En effet, le parcours est déjà bien connu des pêcheurs et il ne semble pas judicieux, pour une pêche durable, chercher à développer la pratique de la pêche.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|----------------------------|--------------------|--------------------|
| Avis des pêcheurs | Données obtenues | Non réalisé |

Perspectives :

-Faire le lien avec le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche en cours d'élaboration

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Développement de l'activité pêche | 7 500 € | 0 € |
| Total | 7 500 € | 0 € |

C8.5 Valorisation de la gestion halieutique conservatrice en place

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Description :

L'AAPPMA des Vallées du GATO en partenariat avec la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique mène une gestion conservatrice du fonctionnement naturelle de la population de Truite fario de l'Artoise qui a le mérite d'être mis en avant.

Actions réalisées :

- Rédaction d'un article et réalisation d'une vidéo par le magazine Le Pêcheur Belge

Constats et problématiques :

Difficulté de trouver l'équilibre entre valorisation et préservation du milieu

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|---------------------|-------------|-------------|
| - | - | En cours |

Perspectives :

-Faire le lien avec le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche en cours d'élaboration

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Valorisation de la gestion patrimoniale | Inclus dans l'animation du programme d'actions | Inclus dans l'animation du programme d'actions |
| Total | Inclus dans l'animation du programme d'actions | Inclus dans l'animation du programme d'actions |

Volet restauration

Contexte :

- Plusieurs maitres d'ouvrage pressentis identifiés
- Projet international avec coopération d'acteurs français et belges
- Peu de dysfonctionnements identifiés sur le tronçon labellisable
- Présence de points noirs sur l'amont à la partie labellisable
- Présence importante de l'Ecrevisse signal

Objectif :

- Permettre l'élargissement du label
- Corriger les points noirs identifiés avant une dégradation importante de l'Artoise

Descriptif :

- ✓ R1. *Actions pour pallier aux dysfonctionnements identifiés dans l'évaluation du caractère sauvage*
- ✓ R2. *Amélioration de la franchissabilité des ouvrages sur le tronçon labellisable*
- ✓ R3. *Suppression de la structure en béton restante de l'ancien captage du camp militaire*
- ✓ R4. *Aménagements des points d'abreuvements par limitation de l'accès direct au bétail*
- ✓ R5. *Restauration de ripisylve*
 - R5.1 *Plantation de ripisylve sur la partie amont*
 - R5.2 *Reconversion des peuplements de résineux en bordure de cours d'eau en ripisylve naturelle*
- ✓ R6. *Restauration écologique du lit mineur de l'Artoise en aval de Cendron*
- ✓ R7. *Lutte contre les espèces indésirables*
 - R6.1 *Evaluation de l'impact de l'Ecrevisse Signal*
 - R6.2 *Sensibilisation sur l'Ecrevisse signal et sa pêche*
- ✓ R8. *Ramassage des déchets en berge*

R1. Actions pour pallier les dysfonctionnements identifiés dans l'évaluation du caractère sauvage

Maitres d'Ouvrages : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique et Office National des Forêts

Description :

L'étude réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Oise Amont sur les ouvrages hydrauliques en forêt de Saint-Michel préconise des actions de restauration de la continuité écologique.

Au moment du montage du programme d'actions, il était difficile d'établir une programmation des travaux à effectuer sur la partie non labellisée (par manque de connaissance).

Actions réalisées :

- Réalisation d'un ambitieux projets de restauration de la continuité écologique sur les affluents et sous-affluents du Gland (7 ouvrages)
- Effacement de deux ouvrages sur le Gland (au préalable du programme d'actions)
- Confirmation et identification de points noirs à la labellisation du tronçon amont de l'Artoise
- Proposition d'actions de restauration aux gestionnaires wallons

Constats et problématiques :

L'absence de coopération transfrontalière n'a pas permis à ce jour la mise en place d'actions de restauration sur le tronçon non labellisé de l'Artoise.

Evaluation :

| Indicateurs retenus | Indicateurs | Réalisation |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Linéaire de cours d'eau reconnecté | 4 km | Oui |
| « Sauvagitude » du cours d'eau | ? | En cours |

Perspectives :

Poursuite du travail de construction d'une coopération transfrontalière

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------|
| Restauration de la continuité écologique – passages busés sur les affluents | 150 000 € | 173 731 € |
| Restauration de la continuité écologique – seuil sur le Gland | 20 000 € | Travaux réalisés avant la mise en place du programme |
| Travaux de restauration | 50 000 € | 0 € |
| Total | 220 000 € | 173 731 € |

| Financeurs | Taux | Montant |
|---------------------------------|-------------|----------------|
| Agence de l'eau Seine-Normandie | 99,5 % | 172 731€ |
| ONF | 0,5 % | 1 000 € |
| Total | 100 % | 173 731 € |

R2. Amélioration de la franchissabilité des ouvrages sur le tronçon labellisable

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Office National des Forêts

Description :

On retrouve deux ouvrages sur le tronçon labellisable. Ces deux ouvrages franchissables sont jugés franchissables. Cependant le pont du carrefour Alexandre peut voir sa franchissabilité améliorée, ce qui peut être réalisé par des aménagements légers.



Actions réalisées :

- Réflexion sur les aménagements pouvant être réalisés

Constats et problématiques :

L'état général dégradé du pont ne rend pas judicieux l'aménagement de l'ouvrage.

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| Franchissabilité complète de l'ouvrage | Non franchissable en étiage (lame d'eau trop faible) | Non réalisé |

Perspectives :

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|--------------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Aménagement du pont du carrefour Alexandre | 10 000 € | 0 € |

R3. Suppression de la structure en béton restante de l'ancien captage du camp militaire

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Office National des Forêts

Description :

On retrouve un ouvrage en travers du lit mineur sur la partie amont du secteur labellisable. Il s'agit d'une ancienne prise d'eau bétonnée. Cette prise d'eau n'est plus fonctionnelle à l'heure actuelle et n'a pas d'impacts majeurs.

L'effacement de cet ouvrage est à envisager d'un point de vue esthétique et permettra le retrait de toutes traces d'anthropisation du cours d'eau.



Prise d'eau sur l'Artoise (Source : J. Charrais)

Actions réalisées :

-

Constats et problématiques :

-

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Retrait de la structure en béton | Non réalisé | Non réalisé |

Perspectives :

Réalisation de l'opération

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût intermédiaire TTC |
|--------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Suppression de la structure en béton | 2 000 € | 0 € |

R4. Aménagements des points d'abreuvements par limitation de l'accès direct au bétail

Maitre d'Ouvrage : -

Description :

Sur l'amont de l'Artoise, la présence de points abreuvements « sauvages » est constatée. Ces faits ont notamment des impacts sur l'hydromorphologie du cours d'eau, mais entraîne également des phénomènes de colmatage du substrat, néfaste pour les cours d'eau salmonicole. L'accès direct du bétail au cours d'eau peut également entraîner des perturbations physico-chimiques et bactériologiques.

La réglementation wallonne interdit l'accès direct du bétail au cours d'eau.

Actions réalisées :

- Signalement de quinze points d'abreuvements identifiés au Département de la Nature et des Forêts par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Constats et problématiques :

Le cantonnement de Chimay du Département de la Nature et des Forêts a envoyé un courrier d'avertissement aux propriétaires qui ne respectaient pas la réglementation liée à l'accès direct du bétail au cours d'eau. Une campagne de vérification sera menée au printemps 2020 avec verbalisation des propriétaires qui ne seraient pas en conformité.

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|----------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Paramètres de mesures de qualité d'eau | Pas encore évalué | En cours |

Perspectives :

- Continuer le travail de pression auprès des gestionnaires belges pour faire appliquer la réglementation et signaler les observations faites sur le cours d'eau

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|--------------------------------------|------------------------------|----------------------|
| Aménagement des points d'abreuvement | 9 000 € | 0 € |

R5. Restauration de ripisylve

R5.1 Restauration de ripisylve sur la partie amont

Maitre d'Ouvrage : -

Description :

On retrouve sur la partie amont du cours d'eau d'importants linéaires où la ripisylve est altérée.

La restauration d'une zone tampon boisée ou a minima la mise en défens du cours d'eau est primordiale.



Actions réalisées :

- Présentation des linéaires avec absence de ripisylve à Hainaut Ingénierie Technique

Constats et problématiques :

Hainaut Ingénierie Technique est compétent pour la mise en place de plantation en bord de cours d'eau. Le gestionnaire ne semble cependant pas prêt à mettre en place des actions sur l'Artoise.

L'application de la réglementation liée à l'accès du bétail au cours d'eau (cf. action précédente) devrait cependant favoriser la régénération naturelle de ripisylve.

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|----------------------------------------|-------------------|-------------|
| Paramètres de mesures de qualité d'eau | Pas encore évalué | Non réalisé |

Perspectives :

- Continuer le travail de pression auprès des gestionnaires belges pour faire émerger les actions

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|----------------------------|-----------------------|---------------|
| Plantation de la ripisylve | 3 000 € | 0 € |
| Entretien de la plantation | 2 000 € | 0 € |
| Total | 5 000 € | 0 € |

R5.2 Reconversion des peuplements de résineux en bordure de cours d'eau en ripisylve naturelle

Maitre d'Ouvrage : -

Description :

Plusieurs boisements de résineux sont identifiés au bord de l'Artoise. Ces boisements peuvent altérer la qualité du cours d'eau : modification de la physico-chimie, déstructuration des berges, etc.

L'Artoise est classé deuxième catégorie, selon la réglementation belge. Selon l'Article 56 de la loi sur la conservation de la nature (texte belge), « il est interdit de maintenir des résineux à moins de six mètres des berges des cours d'eau classés » sauf si la plantation a été effectuée avant le 22/09/1968.

Actions réalisées :

- Présentation des boisements recensés aux gestionnaires belges

Constats et problématiques :

-

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|----------------------------------------|-------------------|-------------|
| Paramètres de mesures de qualité d'eau | Pas encore évalué | Non réalisé |

Perspectives :

- Continuer le travail de pression auprès des gestionnaires belges pour faire émerger les actions
- Surveiller et alerter sur d'éventuelles actions de plantation de résineux
- Etudier la possibilité de réalisation de l'action sur les petits cours d'eau salmonicoles en forêt domaniale de Saint-Michel

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|--------------|-------------------------|---------------|
| Reconversion | Variable selon l'action | 0 € |
| Total | - € | 0 € |

R6. Restauration écologique du lit mineur de l'Artoise en aval de Cendron

Maitre d'Ouvrage : -

Description :

L'amont du tronçon labellisable présente quelques perturbations hydromorphologiques (ex : berges stabilisées) qui peuvent être facilement rectifiées.

Actions réalisées :

- Présentation des linéaires avec absence de ripisylve à Hainaut Ingénierie Technique

Constats et problématiques :

Hainaut Ingénierie Technique est compétent pour la mise en place de plantation en bord de cours d'eau. Le gestionnaire ne semble cependant pas prêt à mettre en place des actions sur l'Artoise.

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|----------------------------------|------------|-------------|
| Linéaire de cours d'eau restauré | 0 m | Non réalisé |

Perspectives :

- Continuer le travail de pression auprès des gestionnaires belges pour faire émerger les actions

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|--------------|-----------------------|---------------|
| Reconversion | 10 000 € | 0 € |
| Total | 10 000 € | 0 € |

R7. Lutte contre les espèces indésirables

R7.1 Evaluation de l'impact de l'Ecrevisse signal

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Description :

L'Ecrevisse signal est une espèce invasive et pouvant provoquer des déséquilibres biologiques. Les populations sont abondantes sur l'Artoise et les cours d'eau confluents.

Actions réalisées :

- accueil d'une stagiaire de Master 2 écologie en 2017 pour la réalisation d'une étude sur les écrevisses à l'échelle départementale

Constats et problématiques :

Le travail bibliographique réalisé durant le stage n'a pas relevé d'étude quantifiant l'impact de l'espèce sur les écosystèmes. Il est compliqué de mettre en place ce type d'étude localement du fait de l'absence d'état initial sérieux sur l'ensemble des compartiments biologiques.

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|-------------------|------------|-------------|
| - | - | oui |

Perspectives :

-

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|--------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Etude de la problématique Ecrevisse signal | 10 000 € | 0 € |
| Total | 10 000 € | 0 € |

R7.2 Sensibilisation sur l'Ecrevisse signal et sa pêche

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu avec l'assistance de l'AAPPMA des Vallées du GATO, CPIE de l'Aisne – Antenne Thiérache

Description :

L'Ecrevisse signal est présente en quantité importante dans les cours d'eau de la forêt de Saint Michel. Cette espèce est susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques. De plus, sa pêche est ludique. Il faut donc attirer les pêcheurs vers cette espèce : critères de détermination, écologie, impacts, réglementation associée et intérêt culinaire.

Il paraît intéressant de faire découvrir la pêche de l'Ecrevisse et l'espèce au grand public et aux pêcheurs.

Actions réalisées :

- acquisition de balances
- présentation de la technique lors d'animation pêche avec le LEGTA de Fontaine-lès-Vervins
- sensibilisation lors des participations à la fête de la ruralité à Saint-Michel

Constats et problématiques :

- difficulté d'obtenir des retours sur les captures
- manque de temps pour organiser plus d'animations

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|-------------------------------------|------------|-------------|
| Nombre d'écrevisses signal prélevés | ? | En cours |

Perspectives :

- organisation d'une journée « pêche de l'écrevisse » en partenariat avec le CPIE de l'Aisne – Antenne Thiérache à destination des habitants locaux

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------|
| Communication sur l'Ecrevisse signal et animation spécifique | 2 800 | Inclus dans l'animation du programme d'actions |
| Acquisition de balances | 210 | 210 |

| Financeurs | Taux | Montant |
|------------|-------|---------|
| FAPPMA | 100 % | 210 |
| Total | 100 % | 210 |

R8. Ramassage des déchets en berge

Maitre d'Ouvrage : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Description :

Les déchets sont rares sur les berges de l'Artoise mais tout de même présents, ce qui vient nuire au caractère sauvage du cours d'eau. Davantage présents sur la partie amont au linéaire labellisée, les déchets peuvent se retrouver en forêt domaniale à la suite des crues. Ces déchets constituent une pollution visuelle dans un environnement sauvage.

Actions réalisées :

La Province du Hainaut, principale gestionnaire du tronçon belge, a précisé qu'elle pouvait mettre en place une action de ramassage de déchets. Cependant, il n'y a aucun retour officiel sur ce type d'opération.

Constats et problématiques :

- Manque de retour sur l'ensemble des actions menées

Evaluation :

| Indicateur retenu | Indicateur | Réalisation |
|---------------------|-------------------------|-------------|
| Propreté des berges | Peu de déchets observés | En cours |

Perspectives :

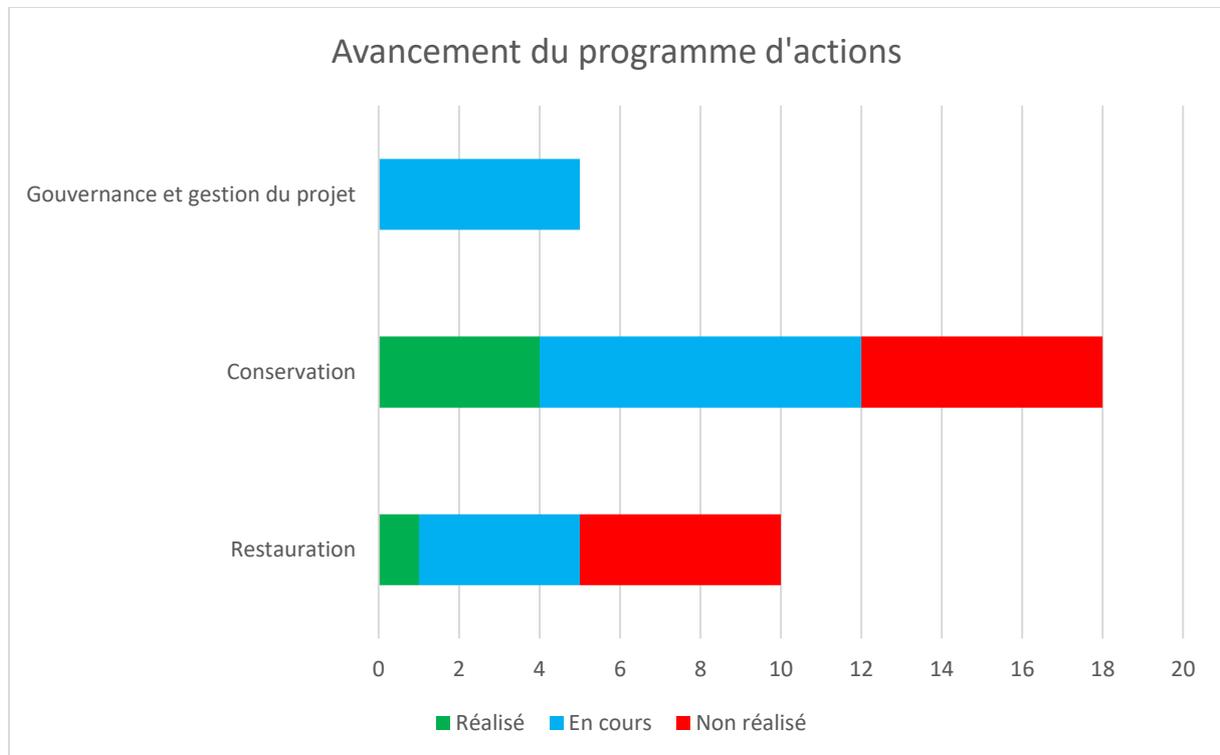
- Organisation d'une action dans le cadre d'Hauts-de-France Propres avec le Lions Club de Thiérache

Suivi financier :

| Opération | Coût prévisionnel TTC | Coût réel TTC |
|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Ramassage des déchets | 3 000 € | ? € |

Conclusion :

L'évaluation à mi-parcours du programme d'actions permet de dresser un état des lieux des actions réalisés, en cours de réalisation ou non réalisés.



2/3 des actions sont aujourd'hui réalisées ou en cours de réalisation :

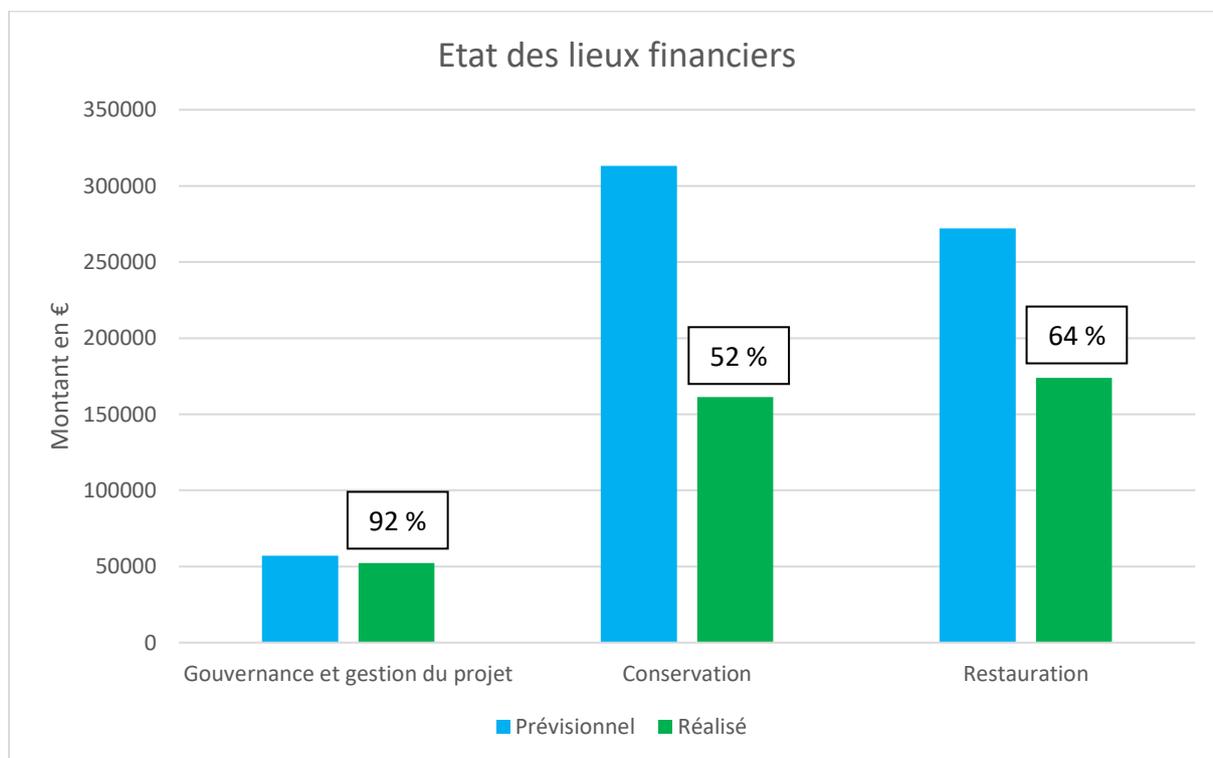
- Concernant le volet « gouvernance et gestion du projet de labellisation », l'ensemble des actions sont en cours de réalisation. Cela s'explique par le fait que les actions prévues s'inscrivent sur la durée du programme d'actions.

- Dans le volet « conservation », 2/3 des actions sont réalisés ou en cours de réalisation ; il s'agit-là d'actions relatives à des études (considérées comme innovante pour le territoire) ou le maintien de la gestion forestière en cours. Les actions non réalisées correspondent à celles à mettre en place à l'échelle du bassin versant (d'où la nécessité urgente de travailler sur la mise en place d'une coopération transfrontalière), de gestion de l'activité pêche (dont les actions seront à lier au schéma départemental de développement du loisir pêche du département de l'Aisne, actuellement en cours d'élaboration) ou de communication.

- L'absence de coopération transfrontalière impacte également le volet « restauration » puisque la moitié des actions prévues ne sont pas réalisées, notamment la résolution des points noirs sur la partie wallonne.

Les indicateurs retenus lors de l'élaboration du programme d'actions restent discutables. Certains apparaissent parfois mal appropriés ou difficilement quantifiables.

A mi-parcours, 327 606, 84 € (sur les 642 130 € prévus) ont été investis pour la mise en place d'actions inscrites au programme de conservation de l'Artoise. Cette évaluation n'est pas tout à fait exhaustive puisque certaines actions en lien avec le programme mais correspondante aux activités générales des parties prenantes (ex : animations natures du CPIE Pays de l'Aisne – Antenne Thiérache) ou s'inscrivant aussi dans d'autres projets n'ont pas été prises en compte (ex : étude mulette épaisse de la Communauté de communes des Trois Rivières via son opérateur Natura2000).

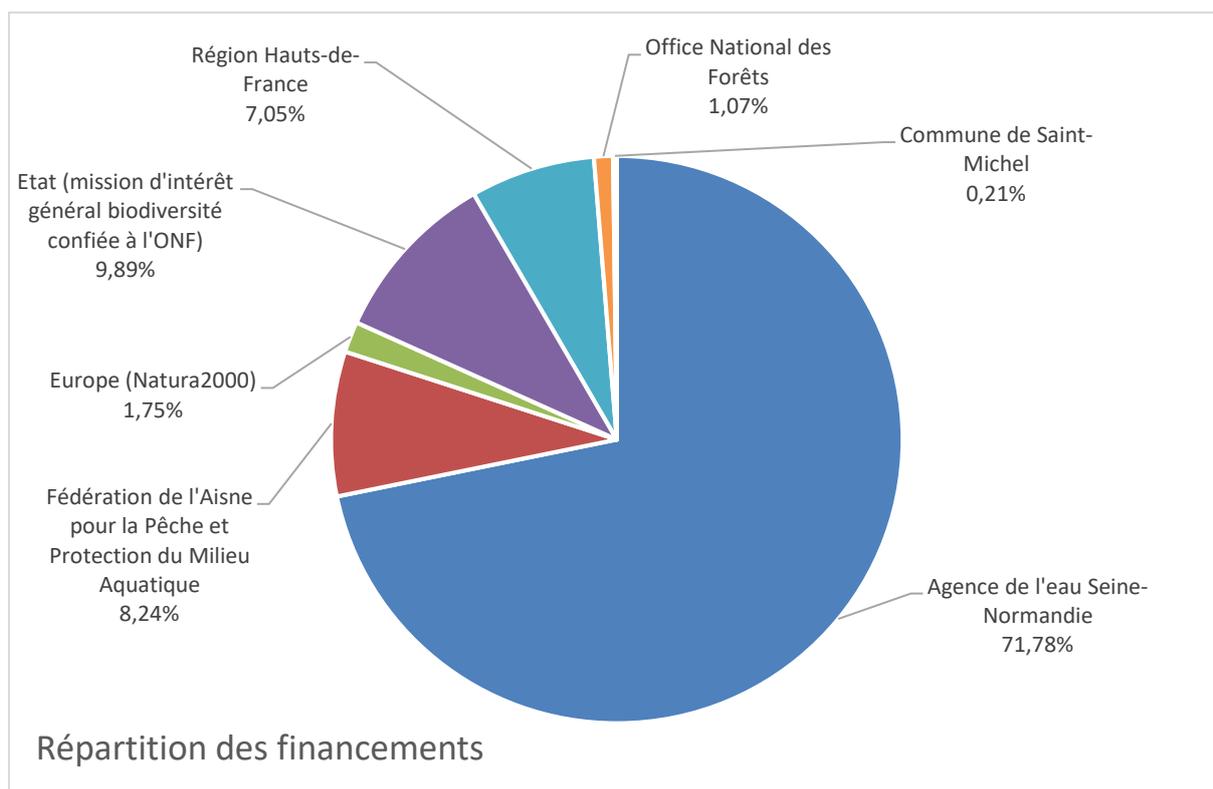


Plus de la moitié des sommes prévues ont été dépensées à mi-parcours du programme de conservation :

- Concernant le volet « gouvernance et gestion du projet de labellisation », les montants engagés sont importants à mi-parcours. Cependant, par simplification, l'ensemble du temps de travail des employés de la FAPPMA sur des actions du programme (parfois des volets « conservation » ou « restauration » y a été intégré.

- Pour le volet « conservation », la mise en œuvre du monitoring écologique de conservation à travers le réseau de suivi optimisé est une action qui représentera un coût important, mais nécessitera la mise en place d'une coopération transfrontalière.

- L'absence de coopération transfrontalière impacte également le volet « restauration » puisque la moitié des actions prévues ne sont pas réalisées, notamment la résolution des points noirs sur la partie wallonne. L'avancement peut paraître déjà important mais il s'explique par la réalisation de travaux ambitieux de la restauration écologique sur les affluents et sous-affluents du Gland en forêt domaniale de Saint-Michel représentant à eux seul 173 731 €.



L'Agence de l'Eau Seine-Normandie est le principal financeur du programme de conservation de l'Artoise. Cela démontre une fois de plus l'intérêt de l'établissement pour la conservation de l'Artoise. Certains acteurs, d'une grande importance pour l'accomplissement de certaines actions (comme la commune de Saint-Michel) apportent davantage de soutien sur le plan matériel (ex : mise à disposition de salle) ce qui est difficilement chiffrage.

L'évaluation à mi-parcours nous amène à retenir (ou ajouter) cinq grands axes de travail nécessaires à la préservation du cours d'eau :

1. Travailler sur la mise en place d'une coopération transfrontalière efficace et opérationnelle. Les différentes actions ont démontré la nécessité de travailler sur l'ensemble du bassin versant, et notamment de sa partie amont où des menaces sont identifiées pour s'assurer de la conservation du cours d'eau. Cela passera par un important effort d'animation et de communication.
2. Comptabiliser et évaluer monétairement les services écosystémiques générés par la rivière Artoise, ce qui permettra de faire prendre encore plus conscience aux citoyens et acteurs du bassin versant de la nécessité de conserver ce milieu.
3. Poursuivre le travail de mécénat territorial notamment en associant le entreprises, fondations, institutions.
4. Associer à la démarche d'autres acteurs du territoire (association sociale, association sportive, etc.).
5. Réfléchir à la reconduite du label et notamment à la mise en place d'un prochain programme de conservation du cours d'eau.

Date de dernière modification
04/02/2020